

## Compte-rendu de la réunion plénière du CHR-LR.

Vailhauquès, 16 décembre 2017.

Membres présents : Gilles Balança, Pierre-André Crochet, Tristan Guillosson, Christoph Haag, Geoffrey Monchaux, Cédric Peignot, Sylvain Reyt, Stéphan Tillo.

### 1. Modification de la liste au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Retour du **Goéland d'Audouin** *Larus audouinii* qui sera soumis à homologation hors des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Retour également du **Fuligule nyroca** *Aythya ferina*. Pour cette espèce comme pour le Fuligule milouinan, il est fortement recommandé aux observateurs de joindre une photographie (les hybrides semblent aussi nombreux voire plus nombreux que les individus purs dans notre région). Malgré un nombre de plus en plus important de mentions (supérieur au *seuil indicatif d'homologation* de 7 données/an), il a été décidé de conserver le **Busard pâle** sur les listes du CHR, compte tenu de la difficulté d'identification de l'espèce, notamment en plumage de type femelle. L'**Élanion blanc** *Elanus caeruleus* reste soumis à homologation régionale **sauf en Lozère** où l'espèce est bien suivie et semble plus régulière (reproduction). Une population nicheuse, de faible effectif mais stable, de **Martinet pâle** *Apus pallidus* a été découverte près de la clinique Saint-Pierre à Palavas, Hérault. Des oiseaux sont régulièrement vus se nourrissant au-dessus des marais de Lattes, Mireval ou Villeneuve-lès-Maguelone. Sur ces quatre communes, l'espèce ne sera donc plus soumise à homologation dès 2018 ; elle est à rechercher à Carnon et la Grande-Motte. La zone d'exclusion progresse donc vers l'Est et commence donc approximativement au sud-ouest de l'étang de l'Or (Mauguio).

### 2. Composition du CHR

En 2018, le CHR modifie légèrement son fonctionnement afin d'améliorer l'efficacité de son travail de validation des données en ligne. Pierre-André Crochet et Matthieu Vaslin ne participeront plus aux votes dans le module *vérification* de Faune-LR (même s'ils pourront intervenir à tout moment). Conservés au sein du comité en qualité de « membres consultants », ils participeront pleinement aux travaux menés lors des réunions plénières, leur expertise se révélant précieuse, parfois même indispensable, pour trancher les cas difficiles. En 2018, le comité se compose donc de : **Gilles Balança, Dominique Clément, Pierre-André Crochet (membre consultant), Pierrick Devoucoux, Tristan Guillosson, Christoph Haag, Geoffrey Monchaux, Cédric Peignot, Sylvain Reyt, Stéphan Tillo, Matthieu Vaslin (membre consultant).**